



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

Service départemental  
d'incendie et de secours

Pôle ressources humaines

**LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR**  
Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2015-

<p><b>Arrêté de composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers professionnels</b></p>
---

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L 1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du n°2015002-0003 du 02 janvier 2015 fixant la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant que le syndicat CGT des agents du SDIS 28 a demandé, le 14 avril 2015, à modifier un suppléant parmi les représentants de son organisation syndicale à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant le renouvellement des représentants du conseil départemental au sein du CASDIS, suite aux élections départementales de mars 2015 ;

Considérant la désignation des représentants de l'administration aux commissions de réforme, lors du conseil d'administration du 21 mai 2015 ;

Sur proposition du monsieur le directeur de cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir,

## ARRETE

**Article 1er :** La composition de la commission départementale de réforme, compétente pour statuer sur les dossiers des agents de la fonction publique territoriale, est fixée comme suit :

**A – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A LA CDR DES PATS**

Représentants proposés par le président du conseil d'administration du SDIS

Membres titulaires	Membres suppléants
Joël BILLARD	Francis PECQUENARD Evelyne LEFEBVRE
Delphine BRETON	Stéphane LEMOINE Christophe LE DORVEN

**B – REPRESENTANTS DU PERSONNEL POUR LES PATS**

Représentants pour la catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
David DUQUENNE	Benoit GLOTIN Xavier LEBE
Isabelle SOMMET	Virginie CANITROT Thomas BENOIT

Représentants pour la catégorie B

Membres titulaires	Membres suppléants
Denis YERNAUX	Josiane BRUNOT Maryse LECLERC
Pierre SOUCHET	Sylvain MONSIMIER Frédéric DESSENNE

Représentants pour la catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Philippe PREVOTAT	Mme Catherine LESOT

**C – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE A LA CDR DES SPP**

Représentants proposés par le président du conseil d'administration du SDIS

Membres titulaires	Membres suppléants
Joël BILLARD	Francis PECQUENARD Evelyne LEFEBVRE
Delphine BRETON	Stéphane LEMOINE Christophe LE DORVEN

**D – REPRESENTANTS DU PERSONNEL POUR LES SPP**

Représentants pour la catégorie C

Membres titulaires	Membres suppléants
Caporal Julien MENAGER	Sergent-chef Emmanuel MOULIN Caporal Thomas RIGUET
Ajddutant Jean-Marc DE OLIVEIRA	Ajddutant-chef Laurent LELONG Sergent-chef Emmanuel CHAUEAU

## Représentants pour la catégorie B

Membres titulaires	Membres suppléants
Lieutenant 2 <sup>ème</sup> cl Fabio ALBANO (GB)	Lieutenant 2 <sup>ème</sup> cl Alain KISTER (GB) Lieutenant 2 <sup>ème</sup> Bruno ROGER (GB)
Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl Robert ALEPEE (GS)	Capitaine Marine YVINEC (GS) Lieutenant 1 <sup>ère</sup> cl Michaël MONTES (GS)

## Représentants pour la catégorie A

Membres titulaires	Membres suppléants
Commandant Mickaël ACHARD (GB)	Commandant Fabien LECUIROT (GB) Capitaine Nicolas GICQUEL (GB)
Médecin de classe exceptionnelle Jean-Luc SERRANO (GS)	Lieutenant-colonel Vincent ALLARD (GS) Lieutenant-colonel Jean-Paul QUIGNAUX (GS)

**Article 2 :** Monsieur le Directeur de cabinet et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs.

CHARTRES, le

01 JUIN 2015

LE PREFET,

Nicolas QUILLET